

## Connaissez Vos Droits ! Faire une Demande de Logement Financé par l'État dans la ville de New York Lorsque vous avez des Antécédents Judiciaires

Si vous faites une demande de logement financé par l'État dans la ville de New York et que vous avez des antécédents judiciaires, vous avez des droits et des protections. Si vous ne résidez pas dans la ville de New York, veuillez consulter le document Connaissez Vos Droits pour les Logements Financés par l'État, disponible à l'adresse suivante: <https://hcr.ny.gov/info-justice-involvement>

Avant de procéder à une vérification des antécédents criminels, les propriétaires doivent vous en informer (vous pouvez le voir dans la demande de logement) et doivent **d'abord** examiner votre éligibilité générale (c'est-à-dire votre capacité à respecter les conditions du programme et du bail). Le propriétaire/bailleur doit ensuite vous proposer un logement en fonction de la vérification de vos antécédents et/ou de toute information nouvelle ou trompeuse.

Si les propriétaire/bailleurs effectuent une vérification des antécédents, ils doivent vous envoyer une copie du document imprimé montrant les antécédents criminels et vous donner 10 jours ouvrables pour fournir des informations supplémentaires. Il peut s'agir, entre autres, de preuves de réhabilitation, telles que le bénévolat ou l'emploi, la réhabilitation, des lettres de votre employeur ou du personnel religieux, ou de preuves d'erreurs dans le rapport (Voir ci-dessous pour des conseils supplémentaires)

**Les Propriétaires/Bailleurs doivent procéder à une évaluation individualisée avant de rejeter un candidat sur la base de ses antécédents judiciaires. L'évaluation individualisée prend en compte toutes les condamnations pouvant faire l'objet d'une révision, ainsi que toutes les informations supplémentaires que vous avez fournies dans les délais prévus.**

**Les Propriétaires/Bailleurs ne peuvent prendre en compte que certaines condamnations (et aucune arrestation en cours).**

**Ces condamnations sont les suivantes :**

1. Les condamnations pour délit mineur survenues dans l'année qui précède l'examen de la demande de logement ;
2. Les condamnations pour crime survenues dans les 5 ans précédant l'examen de la demande de logement ;
3. Une condamnation ayant entraîné une incarcération où la libération du demandeur a eu lieu dans l'année précédant l'examen de la demande de logement ; et
4. Toute condamnation inscrite au registre des délits sexuels de New York, au registre fédéral des délits sexuels ou au registre de toute autre juridiction pour laquelle une personne est obligée de s'inscrire en tant que délinquant sexuel.

**Les Propriétaires/Bailleurs ne peuvent pas Prendre ces Éléments en Considération lors de l'Examen de Votre Demande.**

1. Toutes les arrestations en cours (y compris celles qui ont fait l'objet d'un ajournement en vue d'un non-lieu (ACOD)) ;
2. Les arrestations ou accusations criminelles antérieures qui ont été résolues en votre faveur ;
3. Les décisions relative à la délinquance juvénile ;
4. Les condamnations pour des infractions commises avant l'âge de 18 ans ;
5. Les condamnations qui ont été scellées, excusées par une grâce, renversées en appel, annulées, soumises à une grâce exécutive, ou autrement effacées, annulées ou légalement invalidées ;
6. Les condamnations qui font l'objet d'un certificat de réhabilitation ;
7. Une condamnation pour violation, ou l'équivalent des points (1) à (6), prononcée par une autre juridiction ;
8. Toute arrestation en cours qui n'a pas donné lieu à une condamnation ;
9. Les condamnations qui n'ont pas impliqué de violence physique ou de danger pour les personnes ou les biens, ou qui n'ont pas affecté la santé, la sécurité et le bien-être d'autrui ; et
10. Condamnations survenues dans un autre État ou une autre juridiction, pour lesquelles les actes auraient été légaux si les actes avaient eu lieu à New York, et impliquant : (a) la recherche, l'obtention, la fourniture ou la facilitation de soins de reproduction ou d'affirmation du genre tels que définis dans la section 10-184.1 du code administratif de la ville de New York, (b) l'engagement dans une « activité de santé légalement protégée » telle que définie dans la section 570.17 du code de procédure pénale de l'État de New York ; ou (c) la possession de cannabis qui ne constituerait pas un délit dans l'État de New York.

**Les Propriétaires/Bailleurs doivent tenir compte de toute information que vous avez soumise dans les délais et qui identifie des erreurs dans vos antécédents criminels, ainsi que de toute information supplémentaire ou atténuante à l'appui de votre demande, y**

compris les preuves de réhabilitation et de bonne conduite. Les preuves de réhabilitation et de bonne conduite peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

1. Participation à un programme de réhabilitation pour alcooliques et toxicomanes ;
2. Participation à d'autres types de programmes de réhabilitation et achèvement de ceux-ci ;
3. Un Certificat de Bonne Conduite ou tout autre document attestant de votre bonne conduite pendant votre incarcération ;
4. Vous avez cherché et conservé un emploi après votre condamnation ou votre libération ;
5. Vous avez un historique de bon locataire (veuillez noter que vous pouvez choisir de fournir des références positives d'anciens propriétaires ou fournisseurs de logement, mais vous ne serez pas pénalisé si vous ne le faites pas) ;
6. Si vous avez eu des difficultés à trouver un emploi, la preuve que vous avez occupé votre temps de manière positive (veuillez inclure des exemples, y compris tout engagement communautaire ou travail bénévole) ;
7. Lettres de recommandation de membres de la communauté ;
8. Un récit ou des informations expliquant les circonstances dans lesquelles l'infraction a été commise et ce qui s'est produit depuis lors, qui pourrait réduire la gravité de la condamnation ;
9. Tout autre facteur relatif à vos efforts de réhabilitation et à votre mode de vie qui pourrait être pertinent ; et
10. La preuve de toute erreur dans les dossiers du système de justice pénale obtenus par le propriétaire ou l'agent de gestion.

Si votre candidature est rejetée en raison de vos antécédents judiciaires, vous devez recevoir (1) une Copie de la Fiche de Travail NYSHCR entièrement remplie pour l'Évaluation des Antécédents judiciaires criminels d'un Candidat à un Logement Financé par l'État dans la ville de New York, contenant une explication écrite de la manière dont la condamnation affecte l'intérêt commercial légitime du propriétaire et de la manière dont les informations supplémentaires que vous avez fournies ont été ou n'ont pas été prises en compte dans cette décision, (2) une copie des informations examinées, (3) 10 jours ouvrables pour faire appel de la décision et (4) [l'Avis sur le logement équitable de la ville de New York \(NYC's Fair Chance Housing Notice\)](#)

Si vous pensez que le propriétaire n'a pas correctement évalué votre demande et qu'il vous a injustement refusé un logement, contactez le Bureau du Logement Équitable du programme Logement et Renouvellement Communautaire de l'État de New York à l'adresse suivante: [feho@hcr.ny.gov](mailto:feho@hcr.ny.gov) pour obtenir de l'aide. De plus amples informations sont disponibles ici:

<https://hcr.ny.gov/marketing-plans-policies#credit-and-justice-involvement--assessment-policies>